

CONSEIL MUNICIPAL - REUNION DU 5 MARS 2020

Tous présents : Mmes et MM. MARGELIDON, LEMAIRE, COULON, CHAUMET, MASCLEF, AUBERY, THEVENET, ZELLNER, DEVAUX, REYNARD, LABBÉ, BERGER, LEPRETRE et BONNARD lesquels forment la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme MASCLEF

Convocation : le 27 février 2020

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents. M. MARGELIDON souhaite donner une réponse à une question posée par M. LABBE lors d'un conseil précédent relative à la pose de la fibre sur la Commune : TOULON est désormais éligible à la fibre bien qu'aucune communication n'ait été faite par ORANGE à ce jour.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CRECHE

M. le Maire expose que, suite aux demandes de la Caisse d'Allocations Familiales et de quelques familles, il est nécessaire modifier le règlement intérieur de la crèche sur les points suivants : modalités d'inscription, de tarification (changement du prix de l'heure par la CAF), enquête FILOUÉ (statistiques CAF recensant l'ensemble des enfants bénéficiant d'une inscription en accueil collectif), demande d'heures supplémentaires d'accueil et alimentation des enfants.

Après détails des modifications et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications exposées par le maire et adopte les nouvelles dispositions du règlement intérieur de la crèche.

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET LOCAL COMMERCIAL – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Après lecture du CA article par article en fonctionnement et en investissement, M. MARGELIDON conclut que :

- pour le budget principal, le CA 2019 est équivalent au CA 2018 mais que l'excédent est plus confortable qu'en 2018
- pour le budget Local Commercial, l'excédent devra être basculé sur le budget principal 2021

Jusqu'à présent, l'augmentation des charges de fonctionnement est contenue (+ 3.8 % depuis le début du mandat) et l'évolution des recettes (+ 5.9 % depuis le début du mandat) compense cette évolution mais il faut rester vigilants.

Il précise que, sur le mandat, 2 382 000 € ont été investis et que 381 000 € ont été empruntés et 200 000 € pour la trésorerie.

L'endettement par Toulonnais est passé de 335 € en 2013 à 474 € en 2019, la moyenne nationale de la strate de 500 à 200 h habitants étant à 623 €/habitant.

La capacité de désendettement est de 2.1 ans en 2018, 2.5 ans aujourd'hui et de 8 ans pour les communes de même strate.

Puis, M. LEMAIRE, 1^{er} adjoint, est désigné président de séance pour le vote des comptes administratifs, en application des dispositions de l'article L 2121-14 du CGCT.

Il rappelle que la Commission de finances s'est réunie les 3 et 24 février, la Commission enfance le 10 février et la Commission du personnel le 17 février pour examiner les comptes qui ont été arrêtés de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	PREVU	1 319 274.30
	REALISE	1 149 110.20
RECETTES	PREVU	1 319 274.30
	REALISE	1 383 596.71
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	PREVU	1 041 015.77
	REALISE	610 959.72
	RESTE A REALISER	373 896.88
RECETTES	PREVU	1 041 015.77
	REALISE	751 566.21
	RESTE A REALISER	174 362.00
EN FONCTIONNEMENT	un excédent de	234 486.51
EN INVESTISSEMENT	un excédent de	140 606.49
SOIT UN RESULTAT GLOBAL DE		375 093.00
DEFICIT DES RAR		58 928.39

BUDGET LOCAL COMMERCIAL

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	PREVU	1 546.00
	REALISE	810.69
RECETTES	PREVU	6 459.45
	REALISE	6 459.45
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	PREVU	4 004.50
	REALISE	4 004.50
RECETTES	PREVU	4 004.50
	REALISE	4 004.50
EN FONCTIONNEMENT	un excédent de	5 648.76
EN INVESTISSEMENT		0.00
SOIT UN RESULTAT GLOBAL DE		5 648.76

M. LEMAIRE rappelle également que le compte de gestion est établi par la Trésorière à la clôture de l'exercice. Le maire doit le signer et certifier que le montant des titres et des mandats émis est conforme aux écritures de la Trésorière.

Le compte de gestion est soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Les deux comptes de gestion 2019 (budget principal et budget Local Commercial) sont en parfaite concordance avec les deux comptes administratifs 2019.

M. MARGELIDON s'étant retiré de la salle de réunion, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 du maire et le compte de gestion 2019 de la Trésorière.

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET LOCAL COMMERCIAL – AFFECTATIONS DES RESULTATS 2019

Après rappel des résultats 2019 pour chaque budget, M. MARGELIDON propose les affectations suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

-résultat de fonctionnement au 31 décembre 2019 - excédent	234 486.51
-affectation en investissement au compte 1068	58 928.39
-résultat reporté en fonctionnement au compte 002	175 558.12
-report du résultat d'investissement au compte 001 - excédent	140 606.49

BUDGET LOCAL COMMERCIAL

-résultat de fonctionnement au 31 décembre 2019 - excédent	5 648.76
-pas d'affectation en investissement au compte 1068	0
-résultat reporté en fonctionnement au compte 002	5 648.76
-pas de report en investissement au compte 001	0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les affectations de résultats 2019 ci-dessus détaillées.

QUESTIONS DIVERSES

ECOLES : les conseillers n'ont aucune observation à formuler sur le compte-rendu du Conseil d'école maternelle du 6 février. M. DEVAUX s'interroge sur les achats qui étaient prévus au BP 2019 d'équipements à l'école élémentaire. M. MARGELIDON précise qu'il a informé les services de l'Inspection Académique d'une hausse des effectifs. Cette hausse nécessiterait une classe supplémentaire (local et enseignant). Par conséquent, les achats de tout équipement se feront quand l'IA indiquera si elle compte ouvrir une classe ou non à la rentrée de septembre 2020/2021.

RESIDENCE INTERGENERATIONNELLE :

Attribution des logements : à ce jour, il reste 2 T2/familles à attribuer et 9 logements/séniors. M. MARGELIDON précise que, pour une personne âgée, prendre la décision de quitter son habitat pour un logement en résidence intergénérationnelle demande du temps. Il a fallu un an pour que la résidence Bon Pasteur à MOULINS soit occupée à 100 %.

Personnel : le fonctionnement de l'espace Communal de Service est actuellement assuré par Christelle CAPELLE pour 4 h par semaine. Une procédure de recrutement d'une personne en service Civique est en cours. L'organisation des animations devrait être facilitée par le choix d'une jeune Toulonnaise pour occuper ce poste car elle sera amenée à travailler en coupure ou bien occasionnellement le soir ou le week-end.

La bibliothèque mise à disposition par la médiathèque départementale a été transférée de la mairie à l'ECS. Une boîte à livres va être installée par les services techniques dans les tous prochains jours en façade de la résidence.

Un pot d'accueil est organisé le vendredi 20 mars à 18 heures.

Le Club de l'Amitié a fait savoir que les résidents ont été invités aux activités des mercredis après-midi.

M. MARGELIDON informe d'un appel à projet, à finaliser avant le 7 avril, pour obtenir un financement du Département, calculé sur le taux d'occupation de la résidence et le taux de dépendance des résidents.

RCEA/A79 :

La Commission Communale d'Aménagement Foncier continue ses travaux.

M. MARGELIDON termine en rappelant que tout ce qui avait été prévu pendant le mandat a été fait plus ou moins rapidement mais qu'il a été, sur certains projets, difficile de faire plus vite.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22 h.

Fait en Mairie, le 6 mars 2020.

Le Maire,

Guillaume MARGELIDON.

